



LA GAZETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

5
CENTIMÈS

54 Grande-Rue 54

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines

5
CENTIMÈS

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 8)

Examen de conscience

Il est déjà trop tard pour parler de l'année morte. Le temps emporte les jours, pareil à l'express de Rudyard-Kipling qui « jetait les kilomètres pardessus son épaule, comme un rabot fait voler les copeaux d'une planche moite ».

Cette année, pourtant, on s'évanouissait, nous laisse un dur avertissement. Il faut le méditer.

La pire des douleurs dont elle a meurtri les âmes catholiques n'est pas, quelle qu'en soit l'horreur, l'écrasement de l'antique édifice où s'abritait l'Église de France.

Qu'il ait pu s'accomplir dans la froide indifférence d'une nation subjuguée, voilà l'indicible tristesse.

Après l'éclair des inventaires, la nuit s'est faite, obscure et silencieuse, rouverte à tous les attentats. Le dernier fut la violation des tombeaux. On crut qu'il allait soulever les colères : illusion d'un jour !

Les harangues généreuses qui dénoncèrent le sacrilège entreprise consolèrent les âmes un moment indignées : les autres demeurèrent inertes. La nuit continua ; elle est profonde. C'est le grand deuil et l'humiliation dernière. Je n'ai point, depuis Metz, éprouvé plus amèrement la honte d'une défaite sans gloire.

Tacite, suspendant un moment le récit des morts ordonnées par Néron et subies avec le stoïcisme stérile d'une obéissance servile jusqu'au trépas, écrit ces mots désoilés : « Quand même des morts courageusement recue par la République seraient l'objet de mes récits, la constante uniformité des événements m'aurait lassé moi-même. et je n'attendrais du lecteur qu'un dédaigneux ennui. Combien plus cette soumission passive et ces froids de sang, perdus en pleine paix, fatiguent et serrent péniblement le cœur. »

L'historien futur qui racontera la ruine de l'Église de France sentira cette détresse du cœur, quand il lui faudra dérouler le tableau monotone des violences accomplies depuis cinq ans, et reconnaître, tandis qu'elles s'entassaient, les progrès constants de l'insouciance générale.

Voilà, bien plus encore que le souvenir des douleurs endurées, la pensée qui oppresse mon âme à l'aube de l'année nouvelle.

Sans s'attarder en des pleurs inutiles, il faut la creuser vivement.

Cette indifférence a une cause profonde. Sans doute la superstition de la légalité qui, chez les Français triturés dans le moule administratif, a pris la place de la conscience, les dispose à tout accepter de quiconque est maître du pouvoir. « Que voulez-vous ? c'est très malheureux, mais c'est la loi ! il n'y a qu'à obéir. » Que de fois chacun de nous n'a-t-il pas entendu cette parole funeste, excuse de toutes les capitulations !

Mais les capitulations que déterminent des raisons matérielles et immédiates sont préparées par des raisons morales et lointaines. Cela fut vrai pour Metz, et cela est encore vrai dans notre malheur présent.

Il faut envisager sans vaines dissimulations la douleuruse vérité que révèle l'expérience cruelle de la séparation.

en lui tout descendant des Gaulois, nous les généralisons volontiers en accents triomphants.

Il faut chasser ces illusions faibles : c'est se payer de mots que de s'y abandonner.

« Avant tout, sois vrai avec toi-même », dit au premier acte d'Hamlet, le seigneur Polonius à son fils Laertes, partant pour la France.

Profitions du conseil et soyons vrais envers nous-mêmes, au lieu de nous obtenir dans des fictions qui, en donnant à l'esprit une satisfaction passagère, le dispensent des résolutions pratiques.

Ces catholiques fidèles, ces jeunes gens ardents, ces pèlerins de Lourdes, nombreux et enthousiastes, ces classes élevées demeurées chrétiennes, ces intellectuels tenés par la croyance, ce sont, dans la masse de la nation, des minorités éparses : ces régions attachées à la foi ne sont que des points sur la terre de France, et la persistance des habitudes extérieures n'est, ailleurs, en quelque sorte, qu'un vêtement de cérémonie qui cache une âme vide et sans pensée.

Arrachons-nous un moment à ces spectacles trompeurs pour regarder en face ces quartiers populaires de Paris et de grandes villes, où grandit, sans aucune éducation religieuse, souvent sans baptême, sans première communion, toute une population, enfants d'hier, jeunes gens d'aujourd'hui, hommes de demain : les églises, il est vrai, sont comblées aux jours de fête ; la basilique de Montmartre se remplit, aux dates pieuses, de fidèles recueillis ; hier, le pèlerinage de sainte Geneviève, patronne de Paris, les attirait, en rangs serrés, à Saint-Etienne du Mont. Qu'est-ce que cela dans la foule du peuple parisien ? Combien d'enfants ignorent jusqu'au nom même de Dieu, ou ne l'invoquent que pour blasphémer !

Songezons à ces masses de travailleurs, enfermés dans l'usine ou dans la mine, qui ne connaissent, de la religion, que les calomnies, les outrages dont les ouvriers chaque matin la presse impie.

Parcourez ces campagnes sans nombre où l'église, désertée, dresse au milieu du village indifférent son clocher presque muet.

Et, maintenant, essayons d'interroger cette foule anonyme qui porte, dans l'obscurité de son âme changeante, le secret de l'avenir ; essayons de lui demander où elle va, sans Dieu, sans foi, sans idéal, déjà sans religion, bientôt sans famille, demain sans patrie !

Elle ne nous comprend pas ; elle parle une autre langue. Le prêtre de Jésus-Christ, celui qui devrait être, au milieu d'elle, l'ami des humbles, le confident de ses peines, est, pour eux, souvent un suspect, quelquefois un ennemi, presque toujours un inconnu.

Mgr Gibier, évêque de Versailles, disait hier à M. Julien de Narfon, dans une conversation publiée par le Figaro, où il voulait bien parler de mes récents articles sur la « Conquête du peuple », en termes dont je suis profondément touché : « Le peuple ne connaît pas le clergé. »

Qui, c'est bien la source du mal ; elle est lointaine et profonde.

Je ne chercherai pas ici les responsabilités : il faudrait remonter trop loin et mettre trop de coupables en cause. Mgr Pie écrivait pour le carême de 1872 une instruction synodale sur « l'opposition à Dieu manifestée par l'opposition au prêtre ». Qu'on la relise ; elle semble d'hier.

Je n'oserais pas m'exprimer ici en termes aussi vifs que le grand évêque ; et cependant la vérité est plus éclatante encore aujourd'hui qu'au temps où il écrivait.

Il y a un abîme entre le prêtre et le peuple, et c'est pourquoi la vie chrétienne ne circule plus en France.

Allons-nous donc accepter, en courbant la tête, le funeste arrêt ? Nul ne le voudrait. Nous n'en avons pas le droit, parce que nous sommes chrétiens et que nous trahirions notre foi en souscrivant à sa ruine ; nous n'en avons pas le droit parce que nous sommes Français et que nous trahirions notre patrie en consentant à son apostasie. L'Église, seule, a les promesses éternelles. Movebo candelabrum, dit l'Apocalypse, et cette parole doit nous faire trembler. Il faut combler l'abîme.

Est-ce une œuvre impossible ? Assurément non ; mais c'est une œuvre d'apostolat, et l'apostolat, c'est d'abord la conquête du cœur.

Le mal dont Mgr Pie dénonçait, il y a trente-six ans, les premières manifestations, est le fruit d'une longue entreprise de calomnies, tour à tour, discrètes et publiques, d'une savante organisation de méfiance d'abord, puis de désaffection, bientôt de haine, contre laquelle prêtres et laïques, prisonniers des illu-

Gazette

Co que femme veut...

Les Anglaises voteront. On a pu rire de la campagne des suffragettes. Elles obtiendront peut-être — on a presque le droit de dire probablement — gain de cause.

— Votes for women ! Votes for women ! Elles auront leur droit de vote.

M. Haldane, ministre anglais de la Guerre, a prononcé, hier soir, un discours politique à Glasgow.

Il a fait allusion à la campagne des suffragettes.

Il a déclaré qu'à son avis la question du suffrage des femmes serait bientôt résolue en leur faveur.

Toutefois cette mesure, si importante, ne recevra jamais l'approbation du gouvernement avant que toute la nation se soit prononcée en sa faveur.

On laisse même les auteurs...

Que sous prétexte de neutralité scolaire des primaires laïques biffent de leurs ouvrages tout ce qui pourrait de près ou de loin évoquer une idée religieuse, c'est ridicule, c'est de goût douteux parfoi. C'est encore leur droit cependant.

Mais voilà qui dépasse toute mesure. M. Boquillon raconte que dans une nouvelle édition de l'ivre : La lecture au cours moyen, par MM. Laclef et Bergeron, ces Messieurs ont, sans plus de façon, laïcisé, selon la méthode moderne, tous les extraits d'auteurs cités dans ce livre.

Voici des exemples :

G. Drex s'est permis d'écrire, dans son joli récit le Croup : « C'est un miracle que le bon Dieu ait rendu la vie au pauvre chéri, ce pois c'est un miracle aussi... »

Tout ce passage est supprimé. Plus de « miracles », plus de « bon Dieu ».

G. Drex n'a pas craint d'écrire encore : « Dieu sait qu'on court après... »

« Dieu sait » est rayé et remplacé hardiment par « Vous savez ».

Bernardin de Saint-Pierre a écrit : « Jamais Dieu ne laisse un bien sans récompense. Sa phrase est transformée en : « Jamais le bien ne reste sans récompense. »

Le sage a écrit G. Drex, mais il n'a pas

prévu que l'expression : « Vive Dieu ! » serait mal vue chez nous, en l'an de grâce 1907. « Vive Dieu ! » est rayé.

Les pierres qui meurent

La pioche des démolisseurs va probablement faire tomber les murs d'une toute petite chapelle de la rue Pierre-Nicola.

Cette chapelle, qui date du xviii^e siècle, vit le repentir de Mlle de la Vallière. C'est là que la duchesse vint demander à Dieu le pardon de ses fautes.

Devenue Carmélite, Mlle de la Vallière avait obtenu par faveur spéciale le droit de se retirer dans le petit oratoire qui va disparaître.

C'est là qu'elle méditait les enseignements du grand Bossuet et qu'elle s'efforçait de réparer par les larmes de son repentir, la faute de sa jeunesse.

Au siècle de l'association

Hier, jour du petit terme, jour des petites démanagements aussi et des pèlerinages chez « ma tante ».

La mort — survenue à Lariboisière, en décembre dernier — du citoyen Pennellier, secrétaire général du Syndicat des locataires, a été particulièrement remarquée à cette occasion.

Pennellier n'avait pas eu l'idée de fonder un Syndicat des démanageurs à la cloche de bois ?

Et Pennellier n'était plus là au jour où plût à la nuit où se font précisément ces sortes de démanagements.

Avec Pennellier démanager à la cloche de bois était un jeu.

Quand le Syndicat avait décidé que les pourparlers étaient rompus avec le propriétaire, en commençant l'action directe : le démanagement par tous les moyens connus et inconnus.

Il faut sauver le mobilier coûte que coûte, déclarait Pennellier, et il ne restait devant aucun moyen.

C'est au Syndicat des démanageurs à la cloche de bois que revient l'honneur d'avoir trouvé un mur pour enlever un mobilier, bien avant les fameux percours de mureils qui illustrèrent la « cambriole » dans ses dernières années.

La Bourse du travail donnera-t-elle un successeur à Pennellier ?

Mais peut-être est-ce déjà chose faite ?

La Journée

On commente dans la presse l'entrevue des généraux Drude et d'Amade, à Casablanca.

Le renvoi des troupes en Algérie commença au Maroc.

Une dépêche de Madrid annonce que deux barbares ont échoué devant Larocette (Maroc). 40 personnes auraient péri.

De l'initiative de M. Barthou à Courrières, il résulte que les travaux entrepris au puits n° 5 paraissent de nature à assurer la sécurité de la mine.

M. Pichon a déjeuné, hier, à l'ambassade d'Angleterre à Madrid, visité ensuite les établissements français, et dîna, le soir, chez le ministre des Affaires étrangères d'Espagne.

Un des trois bandits qui avaient attaqué le rapide de Toulouse à Etampes a été arrêté hier.

Sur les trois, en voilà deux entre les mains de la justice.

Des divers points des côtes de l'Océan, on signale le mauvais temps.

Le directeur de la Compagnie de l'Océan adresse au personnel un ordre du jour important au sujet des retards dont la Compagnie souffre non moins que les voyageurs.

A Cambricchio (Italie), l'incendie a été provoqué par une explosion de poudre pyrique. Il a fait d'épouvanter une maison. Neuf morts et blessés ont été relevés.

L'Union populaire italienne a procédé à l'élection de son nouveau président.

Les scandales de la Haute-Saône

La souscription ouverte par le Nouvelliste de la Haute-Saône, en faveur des orphelins de M. Barberot, la victime des cultistes, atteignant, hier, la somme de 17.35 fr. 45.

On nous écrit de Vesoul que les schismatiques triomphent : l'assassin se vante qu'il ne sera poursuivi que pour port d'arme prohibée, pas même pour homicide involontaire.

Et pendant ce temps, Tavel rôde à la recherche d'une nouvelle proie, le veut dire d'une silhouette. Il vient d'échouer à Montsalva-Cluse (Ain).

Quand donc imposera-t-on quelque pudeur à cet apôtre ? Jusqu'à quand la justice française ignorera-t-elle ces scandales ?

Pour les conférenciers projectionnistes

Comme suite à l'article de notre directeur, paru dans ces colonnes et relatif à la transformation de la revue « Les Conférenciers », nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que la Maison de la Bonne Presse a créé un abonnement d'essai pour les quatre premiers numéros de janvier, au prix de 1 fr. 20. Voici le sommaire des deux premiers numéros de janvier :

Pastor (conférence avec projections), par M.-L. Christian. — Comment assurer l'enseignement libre ? (plan de conférence). — Hier, aujourd'hui, demain (réflexions). — Le prochain Congrès. — Bibliographie. — A travers les revues.

Le bien de famille, conférence, par Fernand Ligon. — Chronique sociale : Le Congrès de Stuttgart ou Congrès international socialiste (sept 1907) ; le Congrès socialiste allemand d'Essen (septembre 1907) ; les habitations ouvrières à Tourcoing. — Plan de conférence : La libre-pensée. — A travers les revues.

Nous rappelons que l'abonnement combiné sous le titre « Conférenciers » et au « Fascinateur », revues des projections fixes et animées, ne coûte que 4 francs au lieu de 5 francs. Le « Fascinateur » est publié dans son numéro de janvier 1908 :

Agut l'an neuf, par G. Michel Coissac. — Les projections au Séminaire. — Projections d'ombres. — Nouveautés : Les catilignes illustrés : A Notre-Dame des Champs ; la location des films ; Prélude d'une nouvelle édition ; Le mano-régulateur « Étoile ». — Projection pratique : Lampe-signal pour conférences, par G. Clair. — Essais et timbrage des récepteurs pour gaz comprimé. — Guide du préparateur de clichés à projection, par Albert Reynier. — Soins et responsabilités pratiques. — Photographie à projections colorées sur papier. — Revues et Agendas, recettes, procédés, formules, ongles, échanges.

10, rue Bayard

AU MAROC

L'entrevue des deux généraux

Nous avons rapporté hier, d'après les agences, l'entrevue à Casablanca des deux généraux d'Amade et Drude, l'un chassah gâtra.

Le général d'Amade, on la remarque, a transmis les félicitations du gouvernement au général Drude, lequel est pourtant appelé à Paris pour se justifier, devant le Sénat, d'avoir accompli un exploit qu'il se devait réserver à son successeur.

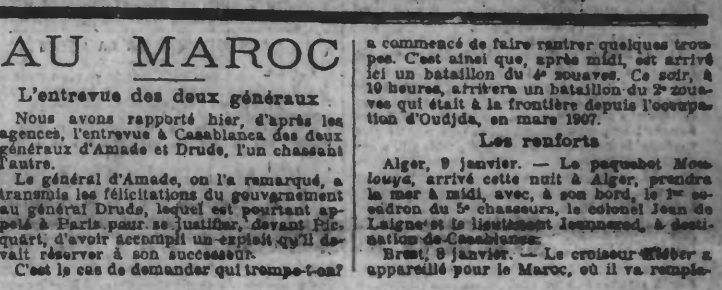
C'est le cas de demander qu'importe-t-on ?

Les renforts

Alger, 9 janvier. — Le paquebot Moulouys, arrivé cette nuit à Alger, prendra la mer à midi, avec, à son bord, le 2^e escadron de 5 chasseurs, le colonel Jean de Laigues et le lieutenant Lecomte, à destination de Casablanca.

Brest, 9 janvier. — Le croiseur-Éclair, appareillé pour le Maroc, où il va remplir

a commencé de faire rentrer quelques troupes. C'est ainsi que, après midi, est arrivé ici un bataillon de 4 zouaves. Ce soir, à 10 heures, arrivera un bataillon de 3 zouaves qui était à la frontière depuis l'occupation d'Oujda, en mars 1907.



AU MAROC — Groupe de zouaves dans un poste avancé

Où plutôt quelle comédie nous jouent-ils ? M. Piquart n'a plus qu'à renoncer à questionner le général Drude et même il ne peut plus que confirmer les compliments que lui a adressés le général d'Amade, ou bien la réputation d'incohérence croîtra encore après cet incident ridicule.

La fin des opérations de la police

A la kasbah des Médicines

Rabat, 8 janvier. — Le sultan Abd-aziz prend des dispositions en vue du remplacement par les troupes chrétiennes des troupes françaises qui occupent actuellement la kasbah de Médicines.

Sur la frontière oranaise

Oran, 8 janvier. — (Dépêche particulière du Matin). — Les opérations militaires contre les Beni-Snassen étant achevées, on

car un croiseur de la division navale d'Alger Philibert.

Un détachement du 5^e génie, comprenant un capitaine, un lieutenant et 27 sapeurs télégraphistes, est parti sur le Kléber avec un matériel de télégraphie sans fil afin de procéder à l'établissement d'un poste à Casablanca.

Le général Drude à Oran

Oran, 8 janvier. — Le général Drude est arrivé à 11 heures. Le général Weiszel et de nombreux officiers se trouvaient au débarcadère.

L'armée du sultan

Londres, 9 janvier. — On mande de Rabat au Daily Telegraph qu'à la date du 6, l'armée du sultan a été renforcée de deux mille recrues.

Grandeur et décadence des lois existantes

« Les lois existantes », le mot n'est pas nouveau. Les sectaires, pour don de jockey avènement de leur entrée au pouvoir en 1880, nous en saturèrent alors les oreilles. Ils les avaient faites ; quelle que fut l'ancienneté de leurs dates, ils les appliquaient aussi rigoureusement que si elles dataient de la veille. « Lois existantes », c'était leur titre à la crême. Quand ils avaient dit : « Lois existantes », ils avaient tout dit.

Et pourtant, j'ai eu le malheur d'invoquer, hier, une loi existante de 5 nivôse an II, faisant remarquer que M. Briand s'était mis en révolte ouverte contre elle dans sa déclaration du 27 décembre. Je m'imaginai naïvement faire plaisir pour une fois aux sectaires en flattant leur tendance pour les lois existantes, et surtout pour les lois de la Révolution....

Pas du tout. La presse parisienne reproduit aujourd'hui le texte de la loi de 5 nivôse an II.

Mais l'Action traite d'écobarderie « la

Le garde des sceaux réclame des comptes des liquidateurs

En prévision de la nomination de la Commission d'enquête sénatoriale sur les agissements des liquidateurs, M. Briand a décidé de constituer un dossier sur les « taxations » de frais qui seront invoquées comme justification de leurs opérations par ces hommes d'affaires.

Voici la note que publie à ce sujet l'Echo de Paris :

Les tribunaux qui ont eu à juger des procès relatifs à la liquidation des biens des Congrégations viennent, sur l'ordre du nouveau garde des sceaux, M. Briand, d'être appelés à fournir à la chancellerie des copies des jugements rendus dans ces affaires, et notamment à faire connaître le chiffre des taxations auxquelles ont donné lieu les honoraires présentés par les liquidateurs. On sait que les tribunaux doivent, au Chambre du Conseil, taxer les... notes présentées par les liquidateurs, comme ils taxent les frais de procédure de la loi que j'ai annoncé, les tribunaux se trouvent fort embarrassés, auraient-ils pu peut-être honorer les honoraires fantaisiques qui leur étaient présentés, non sans avoir reçu l'ordre des magistrats du Parquet.

appel au respect de cette loi. Pourquoi ?

Lisez plutôt :

La petite écobarderie juridique de la mère-Croix ne tient pas debout.

Il y a belle lurette, n'en déplaise aux juristes consultés de la rue Bayard, que les vieux textes auxquels ils se réfèrent, ne sont plus en vigueur.

Le décret-loi de 5 nivôse an II n'est qu'une vieille arme rouillée.

L'Action tombe à pic : l'écobarderie a été des sectaires de 1880 : la « vieille arme rouillée » fut la loi. « Ces vieux textes » furent mis en vigueur par eux !

Je lis, en effet, au titre du décret de 30 mars 1880, signé Jules Grévy, et contresigné par le ministre des Cultes Lepère, et par le garde des sceaux Jules Cazot, contre les Congrégations autorisées :

« Vu l'article 1^{er} de la loi des 10-16 février 1789, portant : « La loi constitutionnelle de régime ne reconnaît plus... etc., etc. »

« Vu l'article 1^{er}, titre 1^{er}, de la loi du 18 août 1789 :

« Vu l'article 11 de la loi du 10 germinal an XI

« Vu le décret-loi du 3 messidor an XII :

5 nivôse an II est-il donc plus reculé que 15-19 février 1790 — 18 août 1792 — 14 germinal an X — 2 germinal an X ? Toutes ces lois ne font-elles pas partie de l'ensemble de la législation de la Révolution ?